



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 17 décembre 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Francis TUJAGUE.

Suppléants : Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Régis LEBIGRE, Madame Michèle OLIVIER, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Charles-Ange GINESY.

RAPPORT N° 20-48 - Programme d'équipement 2021

Le projet de programme d'équipement qui vous est soumis, budget principal et budget annexe, pour un montant total de 23 505 942,67 € se décompose comme suit :

- l'équipement « mobilier » (véhicules, engins, machines et matériels) pour un total de 9 096 119 € vise à permettre le renouvellement partiel des matériels des différents centres d'incendie et de secours ou services ;
- les dépenses « immobilières », pour un total de 14 409 823,67 €, portent, d'une part, sur la poursuite des opérations de constructions et de restructurations de casernes pour lesquels sont inscrits les crédits de paiement 2021 à hauteur de 12 830 453,67 € et, d'autre part, les interventions de gros entretien pour un montant de 1 579 370 €.

Les principales opérations qui s'en dégagent vous sont présentées, aux fins d'un vote par chapitre, ci-après, selon l'instruction comptable et budgétaire M 61.

I - Les biens mobiliers (9 077 989 €)

Le montant des crédits inscrits au titre des biens mobiliers (véhicules, engins, machines et matériels) est financé par l'autofinancement généré par la dotation aux amortissements et le FCTVA

Il vous est proposé ci-dessous de détailler les principaux articles budgétaires correspondants.

➤ **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

Ce chapitre concerne l'acquisition et le développement de logiciels nécessaires au déploiement des moyens et des effectifs et à des mises à jour, et notamment la poursuite du portail collaboratif intranet, l'uniformisation du système informatique et le renouvellement des licences Microsoft.

<i>Article 205</i>	<i>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</i>	<i>595 230 €</i>
--------------------	---	------------------

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

Les matériels de bureau et mobiliers dont l'acquisition est proposée concernent l'équipement des nouveaux centres ou services qui seront livrés en 2021, dans le cadre de gammes unifiées et rationalisées à l'échelle du département. Les demandes de renouvellement des matériels les plus vétustes sont prises en compte.

Les matériels de transmission, les réseaux, les matériels informatiques (avec une harmonisation progressive des matériels des centres) s'inscrivent dans la mise en œuvre d'un schéma départemental. On y compte aussi les matériels de secourisme et de sports ainsi que les matériels de vie pour les centres de secours.

▪ **215 Installations, matériel et outillage techniques**

▪ **2153 Réseaux divers**

Il s'agit principalement d'installation de lignes de câblages pour les différents sites du SDIS 06, d'équipement d'armoire de brassage des nouvelles casernes ainsi que la continuité du projet VOIP/TOIP (évolution des services téléphoniques permettant de communiquer par la voix sur le réseau Internet). Cela concerne aussi la poursuite de l'équipement des véhicules en matériels du réseau ANTARES relatif aux communications opérationnelles.

<i>Article 21531</i>	<i>Réseaux de transmission</i>	<i>341 000 €</i>
<i>Article 21532</i>	<i>Réseaux d'alerte</i>	<i>7 250 €</i>
<i>Article 21538</i>	<i>Autres réseaux</i>	<i>404 855 €</i>

- **2156 Matériel d'incendie et de secours**

Les matériels roulants sont depuis longtemps gérés en flotte départementale permettant ainsi des redéploiements d'engins en fonction des spécificités des besoins des centres. L'élément notable de ce programme d'acquisition pour la tranche 2021 est, au-delà du maintien à l'existant du parc roulant, un remplacement significatif des matériels plus anciens et notamment le développement d'engins polyvalents comme le CCRL (camion-citerne rural léger) susceptibles d'assurer plusieurs missions spécifiques. En effet, le maintien d'une flotte performante a pour conséquence une diminution des frais de réparation en section de fonctionnement (*Annexe 1*).

Article 21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	4 102 249 €
---------------	--	-------------

Les matériels d'incendie et de secours sont, eux aussi, depuis plusieurs années traités dans le cadre de plans d'équipement (avec notamment le matériel de désincarcération et les lances).

Il y a lieu de noter que depuis 2002, les tuyaux d'alimentation de lances à incendie figurent en section d'investissement.

Sur le plan médical, en cohérence avec un plan d'équipement départemental, sont inscrites des dotations opérationnelles complètes parmi lesquelles notamment les défibrillateurs, les aspirateurs de mucosités, oxymètre de pouls et les scopes.

Article 21562	Matériels d'incendie et secours	1 101 764 €
---------------	---------------------------------	-------------

- **2157 Matériel et outillage technique**

Concerne l'acquisition de matériel spécifique ainsi que du matériel pour l'atelier de réparation, notamment une cisaille hydraulique et une machine de séchage des ARI.

Article 21571	Atelier	115 660 €
---------------	---------	-----------

- **2158 Autres**

Concerne l'acquisition de matériel, équipement et outillage technique des différents services, du matériel de sport et pédagogique pour le service formation.

Article 2158	Installations, matériels et outillage technique autres	355 399 €
--------------	--	-----------

▪ **218 Autres immobilisations corporelles**

Concerne notamment l'acquisition du matériel de transport hors engins de secours et d'incendie, l'acquisition et le renouvellement du mobilier et des matériels électroménagers notamment pour l'équipement des nouvelles casernes, le renouvellement des serveurs, des postes informatiques et PC portables.

Le SDIS s'est également engagé dans un plan pluriannuel d'équipement spécifique portant sur la prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques qui se traduit par l'acquisition de vestiaires feux grillagés déployés dans l'ensemble de nos centres d'incendie du département.

Article 2182	Matériel de transport	525 458 €
Article 2183	Matériel informatique	618 400 €
Article 2184	Matériels de bureau et mobilier	799 073 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	111 651 €

II - Les opérations immobilières (14 395 953,67 €)

Une part importante de ce programme est attribuée aux opérations bâtementaires. Lors de l'année 2021, la phase travaux concernera les opérations de construction et de réhabilitation :

- En maîtrise d'œuvre interne :

Les constructions des centres d'incendie et de secours de Roquefort les pins, La Turbie et Tourette-Levens.

- En maîtrise d'œuvre externe :

Les constructions des centres d'incendie et de secours de Puget-Théniers, Roquebillière, Saint-Martin-du-Var.

Les lancements échelonnés des assistances à maîtrise d'ouvrage et études pour les constructions des centres d'incendie et de secours de Saint-Martin-Vésubie, Pégomas, Guillaumes et Saint-Sauveur-sur-Tinée, les réhabilitations des centres d'incendie et de secours de Cannes Pastour, Isola, Castagniers et Vence, l'antenne de 1^{er} secours de Roquebrune-Cap-Martin et les travaux de renforcement sismique au centre de Nice Magnan.

Ces programmes seront notamment financés par une subvention d'équipement de 3 M€ du Département des Alpes-Maritimes, le recours à un emprunt à hauteur de 8,8 M€ et le solde par l'autofinancement (dotations aux amortissements et FCTVA).

II-1 Les programmes de construction et de restructuration :

Dans le cadre des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) relatives aux programmes de construction et de restructuration votés lors des exercices précédents et présentés par ailleurs, il convient d'ouvrir, au titre de l'exercice 2021, les crédits de paiement d'un montant total de 12 830 453,67 € (*Annexe 2*).

➤ **Chapitre 23 : Immobilisations en cours (AP/CP)**

<i>Article 231312</i>	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	<i>11 780 453,67 €</i>
<i>Article 231735</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements</i>	<i>1 050 000,00 €</i>

II-2 Les opérations de gros entretien et mises aux normes :

Elles concernent l'ensemble des bâtiments du SDIS 06 sur tout le territoire départemental pour un montant total de 1 565 500 €.

Le SDIS s'est également engagé dans un plan pluriannuel d'équipement spécifique qui intègre les dépenses liées à la mise en œuvre effective de mesures entrant dans le cadre de sécurisation des sites du SDIS (installation de vigik, portails, alarmes, etc.).

La répartition par chapitres budgétaires est la suivante.

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

<i>Article 21351</i>	<i>Installations générales, Bâtiments publics</i>	<i>258 500 €</i>
<i>Article 21735</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements</i>	<i>927 000 €</i>

➤ **Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

<i>Article 231351</i>	<i>Travaux bâtiments</i>	<i>130 000 €</i>
<i>Article 231735</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements</i>	<i>250 000 €</i>

III – Récapitulatif du programme d'équipement par chapitre :

RÉCAPITULATIF PROGRAMME PAR CHAPITRE		
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	595 230 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	9 668 259 €
CHAPITRE 23	Immobilisation en cours	13 210 453,67 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		23 473 942,67 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget principal de l'exercice.

§ B - Budget annexe des cantines (32 000 €)

Ce budget annexe concerne les cantines du centre de secours d'Antibes gérée en régie et des centres de secours de Nice-Magnan et Cagnes-sur-Mer gérées par un prestataire de services. Les principales opérations qui s'en dégagent vous sont présentées ci-après.

I - Les matériels, équipements et travaux

➤ **Chapitre 21 Immobilisations corporelles**

▪ **218 Autres immobilisations corporelles**

Les autres matériels concernent l'équipement ou le remplacement des matériels spécifiques aux cuisines, essentiellement matériels électroménagers et mobilier.

Article 2188	Autres (autres immobilisations corporelles)	13 130 €
--------------	---	----------

Article 2184	Mobilier	5 000 €
--------------	----------	---------

▪ **217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**

Article 21735	Installations générales, agencements, aménagements	4 570 €
---------------	--	---------

▪ **213 Constructions**

Article 21351	Installations générales, Bâtiments publics	9 300 €
---------------	--	---------

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget annexe de l'exercice.

La commission administrative et technique consultée le 10 décembre 2020 a émis un avis favorable.

En conclusion, je vous propose de voter, par chapitre, le programme d'équipement 2021 du SDIS des Alpes-Maritimes qui vous est soumis.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, par chapitre, le programme d'équipement 2021 du SDIS des Alpes-Maritimes.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY

ANNEXE 1 - CREDITS DE PAIEMENT 2021

MATERIEL ROULANT

VEHICULE	QUANTITIE	AP	CP 2020	CP 2021	IMPUTATION
CCFM	4	1 174 652,00 €		1 174 652,00 €	21561
CCRL	3	683 457,00 €		683 457,00 €	21561
FPT	1	295 000,00 €		295 000,00 €	21561
FPT	1	275 949,00 €	218 359,00 €	57 590,00 €	21561
FPTL	1	241 498,00 €		241 498,00 €	21561
VLI	2	92 758,00 €		92 758,00 €	21561
VLTT	5	187 115,00 €		187 115,00 €	21561
VSAV	13	1 121 094,00 €		1 121 094,00 €	21561
VTU1	5	136 185,00 €		136 185,00 €	21561
DEPANNEUSE	1	159 000,00 €		159 000,00 €	2182
REMORQUE BATEAUX	3	6 999,00 €		6 999,00 €	2182
VL	3	40 890,00 €		40 890,00 €	2182
VL ELECTRIQUE	2	70 000,00 €		70 000,00 €	2182
VTP	1	24 319,00 €		24 319,00 €	2182
VTU2 2 PLACES	5	74 750,00 €		74 750,00 €	2182
VTU2 5 PLACES	10	149 500,00 €		149 500,00 €	2182
TOTAL MATERIEL ROULANT		4 733 166,00 €	218 359,00 €	4 514 807,00 €	

ANNEXE 2 - TABLEAU DES CREDITS PAIEMENT 2021

PAR PROGRAMME DE CONSTRUCTION

PROGRAMME	TYPE DE TRAVAUX	CP 2021
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE ROQUEFORT LES PINS	CONSTRUCTION	80 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE LA TURBIE	CONSTRUCTION	1 615 675,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE TOURRETTE-LEVENS	CONSTRUCTION	323 722,67 €
TOTAL CP 2021 DES OPERATIONS EN MAITRISE D'ŒUVRE INTERNE		2 019 397,67 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE ROQUEBILLIERE	CONSTRUCTION	450 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE ST MARTIN DU VAR	CONSTRUCTION	4 974 056,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE PUGET THENIERS	CONSTRUCTION	3 937 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS CANNES PASTOUR	REHABILITATION	100 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS D'ISOLA	REHABILITATION	100 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE CASTAGNIERS	REHABILITATION	100 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS NICE MAGNAN	REHABILITATION ET RENFORCEMENT SISMIQUE	400 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	CONSTRUCTION	250 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE PEGOMAS	CONSTRUCTION	100 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE GUILLAUMES	CONSTRUCTION	100 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE ST MARTIN VESUBIE	CONSTRUCTION	100 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE ST SAUVEUR SUR TINEE	CONSTRUCTION	100 000,00 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE VENCE	REHABILITATION	100 000,00 €
TOTAL CP 2021 DES OPERATIONS EN MAITRISE D'ŒUVRE INTERNE		10 811 056,00 €
TOTAL CP 2021 DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION		12 830 453,67 €